

## La population demande des explications

Incendie à la décharge de Pavie



La population demande des explications

**Communiqué de presse des associations de riverains : Pavie, sachez qu'on va enfouir et Pour la fermeture définitive de la décharge du Mouréous, ainsi que des associations Les Amis de la Terre 32 et Bien Vivre dans le Gers**

**Dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 juin 2020, un grave incendie nécessitant l'intervention de 45 sapeurs-pompiers de 7 casernes, s'est déclenché dans le casier n°2 de la décharge de Pavie.**

Ce site d'enfouissement de déchets ménagers et de déchets non dangereux est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), qui produit – entre autres - des gaz toxiques (dont du HS2) et des lixiviats (jus de décharge).

Des représentants des riverains et un membre du CODERST (Comité départemental des risques sanitaires et technologiques) ont saisi, dans la nuit, la Préfecture du Gers afin d'obtenir des informations et de connaître les mesures de protection mises en oeuvre ; ils ont demandé une réunion d'urgence des commissions compétentes.

En effet, cet incendie peut être qualifié d'accident industriel ; il a dégagé d'importantes fumées, dont on peut craindre qu'elles soient nocives pour les habitants du périmètre impacté.

Alors que l'activité du site aurait dû être interrompue afin d'assurer la sécurité des riverains et des salariés, et de faciliter les constatations, elle a repris dès le début de la matinée du 24 juin.

Pourtant, le danger était toujours présent, puisqu'un nouveau départ de feu s'est produit en début de matinée le jeudi 25 juin, nécessitant une autre intervention des pompiers et incommodant de nombreux riverains, dont des personnes fragiles.

Là encore, l'activité du site s'est poursuivie. Le communiqué de la Préfecture en date du 25 juin indique qu'il s'agit d'un feu de surface qui n'aurait pas endommagé la membrane (bâche d'étanchéité) censée protéger le milieu naturel des infiltrations de lixiviats, ni les installations de collecte de biogaz. Mais le détail des opérations ou des analyses effectuées par le SDIS (Service départemental incendie secours) n'est pas indiqué.

Force est de constater qu'aucune réponse et aucune action d'information et de protection des populations n'a été diligentée.

La principale préoccupation de l'exploitant de la décharge, Trigone, semble être d'émettre des hypothèses contradictoires sur la cause de cet incendie, plutôt que de s'interroger sur ses responsabilités, ainsi que sur la sécurité et la surveillance du site ; en effet, la caméra thermique destinée à donner l'alerte n'a pas fonctionné lors du premier départ de feu, mardi 23 juin au soir.

Nous demandons : - l'information de la population sur les conséquences sanitaires de ces incendies, - la mise en place de procédures de protection et d'alerte fiables pour les riverains et pour les salariés, avec l'implication des trois communes concernées, de l'ARS et de la Préfecture, - un rendez-vous dans les meilleurs délais avec Madame la Préfète et la tenue rapide des réunions des instances compétentes comme la CSS (Commission de suivi du site), - le détail des analyses réalisées et la surveillance de la membrane d'étanchéité des lixiviats afin d'identifier les fuites éventuelles qui seraient très polluantes pour les sols et l'eau, en particulier au niveau du Gers, - une enquête indépendante dont les conclusions seront rendues publiques.